



L'APLV s'oppose à la création de la spécialité « Anglais, monde contemporain » au lycée

L'APLV a affirmé être contre la création d'une nouvelle spécialité « Anglais: monde contemporain au lycée », qu'elle juge sans intérêt. L'association des professeurs de langues vivantes (APLV) affirme s'opposer à la création d'une spécialité

« Anglais, monde contemporain ». En effet, l'association ne comprend pas « l'intérêt de cette nouvelle spécialité », tournée uniquement vers l'anglais.

Pour rappel, Jean-Michel Blanquer expliquait que la spécialité anglais actuelle est « trop tournée vers des débouchés littéraires » et ne prend pas assez en compte la langue dans les « différents contextes professionnels ». Il a donc décidé d'ouvrir deux options distinctes : « anglais » et « anglais contemporain ». Une deuxième option tournée vers « la lecture de la presse et l'expression orale ». Des options effectives en 1ère et en terminale dès la rentrée 2020 et au bac 2021.

Onze spécialités de LLCER

Dans le cadre de la réforme du lycée, les élèves de première qui choisissent la spécialité « Langues Littératures et cultures étrangères et régionales » ont le choix entre onze langues. Une langue nationale : anglais, allemand, espagnol, italien ou une régionale : basque, breton, catalan, corse, occitan-langue d'oc, tahitien et créole.

Pour l'association, le ministre a choisi de créer une nouvelle option, au lieu de demander au CSP « des aménagements de programme ». Créer une nouvelle spécialité que Jean-Michel Blanquer justifie comme un divorce entre la littérature et la culture artistique et le « monde contemporain » pose problème pour l'APLV. « Nous ne pouvons accepter qu'on fasse une telle distinction entre culture du passé et culture du présent, entre langue de la culture et langue du monde contemporain, tout simplement parce qu'elle n'a aucun sens ».

Selon eux, la mesure décidée par le ministère « va accroître la compétition artificielle, délétère et inutile entre langues et autres spécialités ». L'association va donc insister auprès du comité de suivi de la réforme sur la nécessité de proposer au ministre de revenir sur sa décision concernant la création de la spécialité « Anglais, monde contemporain » »